

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements..... 01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1065 - page 1662

66 - Pyrénées-Orientales

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales.

ASSOCIATION COCCIN'AILES.

Objet : mise en commun d'une multitude de savoir-faire, de compétences, d'actions pour soutenir une idée, un projet à l'occasion d'un événement (concerts, spectacles, soirées, festivals, séjours, formations, compétitions, rencontres, assemblée générale, comités d'entreprises,...) soit culturel, professionnel, personnel, éducatif, artistique, sportif ou humanitaire de l'adulte à l'enfant afin de susciter l'évasion matérielle et morale et visant à améliorer les conditions de vie en société et de partage intergénérationnel, international ou interprofessionnel ; organisation d'événements culturels, artistiques, sportifs ou commerciaux, sur le plan local ou international ; organisation de mariages, des démarches administratives, coaching personnalisé, cérémonies, repas, animations, hébergements, tout support pour l'organisation avant, pendant et après, d'anniversaires, d'enterrement de vie de jeunes filles ou de jeunes garçons ; organisation d'opérations promotionnelles, réalisation, conseils et commercialisation d'objets promotionnels annexes aux activités de l'association ; organisation de stages sportifs, d'initiation et de perfectionnement ; organisation de compétitions sportives, artistiques ou culturelles ; organisation de stages de chants, cuisine, mini toques, initiation culturelle, découverte du patrimoine local ; aide à la commercialisation de produits du terroir, soutien aux entreprises et autres associations locales ; création et aide à la création, au développement, au financement de projets ; conformément à l'article L.422-7 du Code du Commerce, l'association pourra avoir une ou des activités économiques afin de promouvoir son objet et les moyens d'action nécessaires.

Siège social : 23, rue Victor Hugo, 66170 Millas.

Date de la déclaration : 26 mars 2015.